

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 01/10/2024 - 49823 - 2014 B 01716 - 800 218 570 - 3A NEUILLY


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

 Liberté
Égalité
Fraternité

 Formulaire à déposer
en double exemplaire

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25

 Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 209 D B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
SARL DELRIEU AURELIEN 6141681911					
SIRET		8 0 0 2 1 8 5 7 0 0 0 0 1 1		Mél : adminneully@cultureofcolor.fr	
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
25 RUE DE CHARTRES 92200 NEUILLY SUR SEINE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
				SIRET	
B ACTIVITE					
Activités exercées		SOINS DE BEAUTE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	32 344
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)		
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYE PAR PAYS ÉTRANGER					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom/Adresse N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom/Adresse N°	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
Nom État de résidence N°					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé		Wavesoft
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :					
Tél :					
Tél :					
CGA/OMGA		Date : 12/04/2024			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Lieu : Neuilly sur Seine			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire : MR DELRIEU AURELIEN GERANT			
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature : 92200 Neuilly sur Seine			
Prestataire :		RCS Nanterre 880 410 570			



N° 15949 * 06

Document obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2024

Désignation de l'entreprise		3A NEUILLY		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		25 RUE DE CHARTRES		92200	NEUILLY SUR SEINE
SIRET		8 0 0 2 1 8 5 7 0 0 0 0 1 1			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
		Exercice N clos le 31 12 2023			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	160 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	15 500
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	100 094
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	8 812
TOTAL (II)		BJ	298 502	BK	115 594
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	7 041
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	792
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 679
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE	
		Disponibilités	CF	CG	8 789
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI	262	
	TOTAL (III)	CJ	18 563	CK	18 563
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	317 065	1A	201 471
Renvois (1) dont droit au bail		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	8 812	(3) Part à plus d'1 an CR
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :	Stocks :		Créances

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3A NEUILLY				Néant ☐ *			
						Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1...000.)					DA	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB			
	Écarts de réévaluation (2) *		(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC		
	Réserve légale (3)					DD	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE			
	Réserves réglementées (3) *		(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves		dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			EJ	)	DG	
	Report à nouveau					DH	7 492		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	(32 344)		
	Subventions d'investissement					DJ			
	Provisions réglementées *					DK			
	TOTAL (I)					DL	(23 752)		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM			
	Avances conditionnées					DN			
	TOTAL (II)					DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP			
	Provisions pour charges					DQ			
	TOTAL (III)					DR			
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles					DS			
	Autres emprunts obligatoires					DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU			
	Emprunts et dettes financières divers		(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV	207 937	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	5 929		
	Dettes fiscales et sociales					DY	9 075		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ			
	Autres dettes					EA	2 283		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB			
TOTAL (IV)					EC	225 223			
Écart de conversion passif *					ED				
TOTAL GENERAL (I à V)					EE	201 471			
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B			
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C			
			- Écart de réévaluation libre			1D			
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	225 223		
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3A NEUILLY										Néant ☐ *								
CADRE A	IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
											1		2		3					
	NCORP		Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		D8		D9	
		Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD	160 000	KE		KF		
CORPORELLES	Constructions	Terrains												KG		KH		KI		
		Sur sol propre	(dont composants		L9			)	KJ		KK		KL							
			Sur sol d'autrui	(dont composants		M1			)	KM		KN		KO						
		Installations gales, agencets*, aménagts des constructions		dont composants		M2			)	KP		KQ		KR						
			Installations techniques, matériel et outillage industriels										dont composants		M3	15 500	KS		KT	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *												KV	114 190	KW		KX		
		Matériel de transport *												KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique												LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *												LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours												LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes												LK		LL		LM			
	TOTAL III												LN	129 690	LO		LP			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence												8G		8M		8T		
		Autres participations												8U		8V		8W		
		Autres titres immobilisés												1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières												1T	8 810	1U		1V	2			
TOTAL IV												LQ	8 810	LR		LS	2			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												ØG	298 501	ØH		ØJ	2			
CADRE B	IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
											Par virement de poste à poste		Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
					1		2		3		4									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO		LV		LW	160 000	1X	
CORPORELLES	Terrains												IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre								IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui								IR		MD		ME		MF				
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions								IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillages industriels												IT		MJ		MK	15 500	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers								IU		MM		MN	114 190	MO				
		Matériel de transport								IV		MP		MQ		MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier								IW		MS		MT		MU				
		Emballages récupérables et divers*								IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours												MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes												NC		ND		NE		NF	
TOTAL III												IY		NG		NH	129 690	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence												IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations												IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés												I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières												I2		2E		2F	8 812	2G	
	TOTAL IV												I3		NJ		NK	8 812	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												I4		ØK		ØL	298 502	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3A NEUILLY						Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	15 500	QA		QB		QC	15 500		
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	88 879	QE	11 215	QF		QG	100 094		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	104 379	QV	11 215	QW		QX	115 594		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	104 379	ØP	11 215	ØQ		ØR	115 594		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6				
		Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL		NM				NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW – NY)	NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		3A NEUILLY										Neant ☐ *	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : de l'exercice		Reprises		Montant à la fin de l'exercice			
		1		2		3				4			
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB							
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE							
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH							
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN							
	Dont majorations exceptionnelles de 50 %	D3		D4		D5							
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL							
	Autres provisions réglementées (1) *	3Y		TP		TQ							
	TOTAL I	3Z		TS		TT							
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C							
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G							
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L							
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R							
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V							
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z							
	Provisions pour impôts (1) *	5B		5C		5D							
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J							
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ							
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T							
	Autres provisions pour risques et charges (1) *	5V		5W		5X							
	TOTAL II	5Z		TV		TW							
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	- incorporelles	6A		6B		6C							
	- corporelles	6E		6F		6G							
	Sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4							
	- titres de participations	9U		9V		9W							
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8							
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R							
	Sur comptes clients	6T		6U		6V							
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z							
	TOTAL III	7B		TY		TZ							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC							
		- d'exploitation	UE		UF								
		- financières	UG		UH								
		- exceptionnelles	UJ		UK								
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI													

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A NEUILLY										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES						MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
								1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations						UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)						UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières						UT	8 812	UV	8 812	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux						VA							
	Autres créances clients						UX	792		792				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*		(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*)		UO		Z1							
	Personnel et comptes rattachés						UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux						UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée					VB	1 679		1 679				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés					VN							
		Divers					VP							
	Groupe et associés (2)						VC							
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)						VR								
Charges constatées d'avance						VS	262		262					
TOTAUX						VT	11 544	VU	11 544	VV				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice					VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice					VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans		
						1		2		3		4		
		Emprunts obligatoires convertibles (1)				7Y								
		Autres emprunts obligatoires (1)				7Z								
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG								
				à plus d'1 an à l'origine		VH								
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés				8B	5 929		5 929					
		Personnel et comptes rattachés				8C	6 068		6 068					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	2 819		2 819					
		État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
			Taxe sur la valeur ajoutée		VW	133		133						
			Obligations cautionnées		VX									
			Autres impôts, taxes et assimilées		VQ	54		54						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J								
		Groupe et associés (2)				VI	207 937		207 937					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	2 283		2 283					
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				Z2								
		Produits constatés d'avance				8L								
		TOTAUX				VY	225 223	VZ	225 223					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques				VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2018-A-ED 2024

Formulaire obligatoire joint au 2032-B du Code général des impôts

Designation de l'entreprise		3A NEUILLY		Néant ☐		Exercice clos le		
						3 1 1 2 2 3		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à partir de 1980)	WD	Amortissements excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			XF	
		Autres charges et dépenses comptables (art 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des plus-values nettes à long terme	RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX			XN	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 165 du CGI*					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)					Y7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme					I8	
{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)					ZN			
{ - imposées au taux de 0%					WN			
{ - Plus-values nettes à court terme					WC			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					{ - Plus-values soumises au régime des fusions		XR	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							WQ	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Régime des sociétés mères et des filiales* (Produits nets des actions et parts d'intérêts)					XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX		
Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer*							ZY	
Majoration d'amortissement*							XD	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprise en difficulté (art 44 septies)	Entreprises nouvelles (art 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF	
		ZFU (art 44 octies A)	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art 44 terdecies)	PA		
		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC		
		Bassin d'emploi à dynamiser (art 44 sexdecies)	Zone de revitalisation rurale (art 44 quinquedecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							X5	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	)	XG	
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A2)	YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)	YC			
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)	YD			
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)	YI	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit	ZI			
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies G)	YL					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				{		Bénéfice (I moins II)		XI
				{		Déficit (II moins I)		XJ
Déficits de l'exercice reportés en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL
RÉSULTAT FISCAL				BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO
						32 344		

* Des explications complémentaires sont fournies dans la notice n° 2032-NOT-SD

10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3A NEUILLY		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	25 540
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis- K5)				K6	25 540
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	32 344
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	57 884
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
			YN		YO
			TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		
			à reporter au tableau n° 2058-A-SD :		
			↓		↓
			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			
				Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Formulaire N° 2058-C-SD 2024

Document obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3A NEUILLY		Néant ☐ *						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	15 177	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(7 686)			- Autres réserves	ZC			
					Dividendes	ZE				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions	ZF			
					Report à nouveau	ZG	7 492			
TOTAL I		ØF	7 492	(N.B : le total I doit être égal au total II)		TOTAL II	ZH	7 492		
RENSEIGNEMENTS DIVERS									Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7	)		YO		
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YP		
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS		
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YI		
		- Locations, charges locatives et de copropriété		(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	)		XO	39 535
		- Personnel extérieur à l'entreprise						YU		
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	31 158	
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage						YV		
		- Autres comptes		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES	)		SI	9 374
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								ZJ	80 067
IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE								ZK	1 072
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS	)		ZL	2 657	
Total du poste correspondant à la ligne X du tableau n° 2052-SD								ZX	3 729	
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	36 515
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	2 036
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022) *								ØB	83 656
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%
	- Numéro de centre agréé *		XP		- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0				ZP	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH	
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %		I		
				Plus-values à 19 %	JM	Imputations		IC		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %		IG		
				Plus-values à 19 %	JP	Imputations		I		
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

Désignation de l'entreprise		3A NEUILLY				Néant ☒ *	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7		8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	
10		11					
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		3A NEUILLY		Néant ☒ *					
		❶ Entreprises soumises à l'IS ❷ Entreprises soumises à l'IR Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 %❶ ou de 12,8 %❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)❶ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a sexies-0 du CGI)❶							
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU									
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins-values à 12,8 %			
❶		❷		❸		❹			
Moins-values nettes N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1								
	N – 2								
	N – 3								
	N – 4								
	N – 5								
	N – 6								
	N – 7								
	N – 8								
	N – 9								
	N – 10								
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *									
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice		Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)	
		À 19 % ou à 15 %		À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %			
❶		❷		❸		❹		❺	
Moins-values nettes N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1								
	N – 2								
	N – 3								
	N – 4								
	N – 5								
	N – 6								
	N – 7								
	N – 8								
	N – 9								
	N – 10								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DOFIF N° 2059-D-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		3A NEUILLY				Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme							
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5 ^{ème} , 6 ^{ème} , 7 ^{ème} alinéas de l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
①	②	③	④			⑤	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL 3A NEUILLY		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023
Données en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *	YP	6	
- Dont apprentis	YF	2	
- Dont handicapés	YG		
Effectif affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	182 063	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	182 063	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	8	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	11 250	
Variation positive des stocks	OD	260	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	11 518	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	22 031	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	42 382	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	3	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	64 417	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)	OG	129 164	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.	SA	129 164	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA.			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	182 063	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX	6	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3	GZ
Date de cessation	HR	3 1 / 1 2 / 0 2 3	

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DOF-PN 2059-F-SD 2024

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formule de calcul des parts 38 de l'annexe III du CGP

N° de déclaration

1 1 Néant ☐

Exercice clos le		3 1 1 2 2 0 2 3		N° SIRET		8 0 0 2 1 8 5 7 0 0 0 0 1 1	
Dénomination de l'entreprise		3A NEUILLY					
Adresse (voie)		25 RUE DE CHARTRES					
Code postal		9 2 2 0 0		Ville		NEUILLY SUR SEINE	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE		P1		1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES P3 99	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE		P2				NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES P4	
I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :							
Forme juridique		SARL		Dénomination		3A FINANCE	
N° SIREN (si société établie en France)		8 0 3 6 3 9 0 8 7		% de détention		99.00	
Adresse		1		Voie		RUE DE TURBIGO	
Code postal		75001		Commune		PARIS 1ER ARRONDISSEMENT	
				Pays		FR	
Forme juridique				Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Adresse				Voie			
Code postal				Commune			
				Pays			
Forme juridique				Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Adresse				Voie			
Code postal				Commune			
				Pays			
Forme juridique				Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Adresse				Voie			
Code postal				Commune			
				Pays			
II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :							
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)			
N° de naissance				% de détention			
Naissance		Date		N° Département		Commune	
Adresse :				Voie			
Code postal				Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)			
N° de naissance				% de détention			
Naissance		Date		N° Département		Commune	
Adresse :				Voie			
Code postal				Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2024

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 3	N° SIRET	8 0 0 2 1 8 5 7 0 0 0 0 1 1
Dénomination de l'entreprise	3A NEUILLY		
Adresse (voie)	25 RUE DE CHARTRES		
Code postal	9 2 2 0 0	Ville	NEUILLY SUR SEINE
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		P5	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3A NEUILLY

**SARL au capital de 1.000 €
25 rue de Chartres
92200 NEUILLY SUR SEINE
RCS NANTERRE 800 218 570**

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

En date 11 juin 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 juin à 14 heures

Les Associés de la société 3A NEUILLY, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1.000€ se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 - Approbation des comptes
- Affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19
- Quitus au gérant
- Questions diverses

Etaient présents :

- Monsieur Aurélien DELRIEU, propriétaire de 1 part
- La société 3A FINANCE, représentée par Monsieur Alexandre DELRIEU, propriétaire de 99 parts

TOTAL 100 parts

Seuls associés totalisant la totalité du capital social de telle sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Aurélien DELRIEU, associé gérant, préside l'assemblée et déclare la séance ouverte.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants:

1

- le texte de l'ordre du jour,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

La discussion est ouverte et diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, la présidence met successivement au vote les résolutions suivantes :

- **TEXTE DES RESOLUTIONS -**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, constatant qu'il a été possible de réunir tous les associés sans observer les dispositions légales et statutaires relatives à la convocation des assemblées générales, ratifie la convocation et la tenue de la présente Assemblée et décharge la gérance de toute responsabilité à cet égard.

Elle donne acte à la gérance du respect de la communication de tous les éléments nécessaires à son information.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu Monsieur Aurélien DELRIEU en son rapport sur la gestion et les explications complémentaires qu'il a pu apporter, approuve le rapport du Gérant et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 laissant apparaître **un déficit de 32 344 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée sur proposition du Gérant décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un **déficit de 32 344 €** au report à nouveau :

Report à nouveau (n-1) :	+ 7 491 €
Déficit au 31 12 2023 :	<u>- 32 344 €</u>
Total à affecter	- 24 853 €

Affectation

Au report à nouveau	- 24 853 €
---------------------	------------

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices s'élève à :

- 0 € pour l'exercice 2020
- 17 000 € pour l'exercice 2021
- 0 € pour l'exercice 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, l'Assemblée, après avoir pris connaissance des conventions intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société 3A NEUILLY et la société 3A FINANCE tel qu'énoncées dans le rapport de la gérance, approuve sans réserve lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne quitus à Monsieur Aurélien DELRIEU, gérant, pour sa gestion de l'entreprise au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet de faire exécuter les résolutions qui précèdent et accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée. Il est 14h25.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le gérant, Président de séance.

Monsieur Aurélien DELRIEU

SARL 3A FINANCE
1 Rue de Turbigo
75001 PARIS
RCS Paris 803 639 887



3A NEUILLY

SARL au capital de 1.000 €
25 rue de Chartres
92200 NEUILLY SUR SEINE
RCS NANTERRE 800 218 570

RAPPORT DE GESTION

Présenté par le gérant
sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
pour l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 11 06 2024

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, je vous ai réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Toutes précisions et tous renseignements utiles ou souhaités concernant les différents points et documents prévus par la réglementation en vigueur vous seront apportés, lesdits documents étant tenus à votre disposition conformément aux règles.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **182 063** Euros.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de l'activité de **Soins de Beauté**.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **220 960** Euros pour l'exercice.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **- 9 889**Euros.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **0** Euro au 31/12/2023.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un déficit de **32 344** Euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

1

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives d'avenir sont elles aussi liées directement à l'évolution de cette activité et rien ne permet de prévoir ce qu'elles seront dans les mois à venir.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un **déficit de 32 344€** au report à nouveau :

Report à nouveau (n-1) :	+ 7 491 €
Déficit au 31 12 2023 :	<u>- 32 344 €</u>
Total à affecter	- 24 853 €

Affectation

Au report à nouveau	- 24 853 €
---------------------	------------

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices s'élève à :

- 0 € pour l'exercice 2020
- 17 000 € pour l'exercice 2021
- 0 € pour l'exercice 2022

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, il est porté à la connaissance de l'Assemblée les conventions visées aux-dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

Convention 3A NEUILLY - SARL 3A FINANCE :

Avances de trésorerie en compte courant dans le cadre de la convention de trésorerie signée avec notre associé majoritaire à 99 %, la société 3A FINANCE.

Montant avancé par 3A FINANCE au 31.12.2023 : 207 937,01 €

Personne concernée : Monsieur Aurélien DELRIEU associé gérant, également associé de 3A FINANCE.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Monsieur Aurélien DELRIEU

2

SARL 3A NEUILLY
25 Rue de Chartres
92200 Neuilly sur Seine
RCS Nanterre 880 218 570